

Qu'est-ce qu'être juste ?

QU'EN DIT-ON ?

“ La justice, c'est le droit
du plus fort. ”

“ La justice,
c'est l'égalité. ”

“ La justice ne me concerne pas,
c'est le boulot des juges. ”

“ Pour être juste, il suffit
d'obéir aux lois. ”

“ Mais alors... Qu'est-ce que la justice ? ! ! ”

“ C'est un procès gagné. ”



L'ÉDITO

A utrefois, l'image de la justice, c'était saint Louis sous son chêne. Aujourd'hui, le symbole de la balance indique une autre conception de la justice, pensée comme égalité. Pourtant, l'égalité stricte peut conduire à des injustices manifestes. Est-il juste qu'un adulte ait la même part de pizza qu'un enfant, qu'un incompetent ait autant droit à un poste qu'une personne qualifiée ? Alors qu'est-ce qu'être juste ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Etre juste : une question de vertu

DE L'EXPÉRIENCE DE LA FRUSTRATION À LA JUSTICE

Rien ne fait plus de mal à un enfant que le sentiment d'injustice. Il y a, derrière ce sentiment, un arrière-goût de frustration. L'impression d'injustice vient de ce qu'il nous semble que « le compte n'y est pas », comme si nous étions spoliés de notre part. A l'inverse, nous avons tendance à considérer comme juste d'avoir ce qui semble nous revenir. La justice comblerait donc notre attente, tandis que l'injustice laisserait l'amertume du manque.

Par ailleurs, le jugement de Salomon, présenté comme l'archétype de la justice, propose de couper l'enfant en deux, pour que chacune des femmes, qui se revendiquent mère de l'enfant, en aient une part. Ainsi la justice équivaldrait à l'égalité arithmétique. Cependant, l'égalité paraît ici ne pas satisfaire le sentiment de manque. L'égalité, dans ce cas, ressemble plus à une cote mal taillée qu'à une véritable justice.

D'où le tiraillement entre deux pôles. L'un qui attend la satisfaction de son manque, l'autre qui donne à chacun la même chose. Sont-ils condamnés à s'opposer ? Oui, si l'on s'en tient à des critères de discernement partiels. La justice répond en effet à un manque, mais ce manque n'est établi ni par la subjectivité (je ressens le besoin donc j'y ai droit), ni par une égalité mécanique.

Spontanément, nous pensons la justice dans son lien à l'exercice du droit dans les tribunaux. Cet aspect est loin d'épuiser la totalité de la notion de justice, mais l'on comprend qu'il ait pu prendre une forme institutionnelle et sociale.

POURQUOI LA JUSTICE EST-ELLE ASSOCIÉE AU DROIT ?

Le premier code de droits dont nous disposons est celui d'Hammourabi. Parce qu'il est roi de Babylone, celui-ci peut poser un code qui est en fait une succession de mesures légales concrètes, visant à régler les relations entre les hommes, à l'intérieur de son Etat. Ce code a ceci de particulier qu'il met un frein à la spirale de la *vendetta*, par laquelle on se fait justice soi-même dans la surenchère. En imposant la loi du talion, un œil pour un œil, Hammourabi fait un pas dans l'ordre de

la justice, en proportionnant la peine à la faute, plus exactement au tort commis.

Parler de faute suppose déjà une certaine moralité, c'est-à-dire une notion particulière du bien et du mal. Ici, le mal est vu comme le tort commis, et le bien comme une sorte d'état naturel et normal de la relation. La justice consiste alors à réparer le tort commis et l'injustice serait la non-réparation de ce bien.

Ce que fait ici la loi, c'est reconnaître un droit fondamental : l'intégrité des biens et des personnes. Chacun a droit à la jouissance de ses propres biens (en totalité), dont la vie et l'intégrité de son corps, mais aussi l'intégralité de son patrimoine. La loi garantit ce droit en forçant celui qui a commis un tort à rendre au spolié l'intégralité de son

dû. Mais la justice, dans ce principe-là, fonctionne aussi à rebours. Pour un bien durablement détruit et irremplaçable, comme la vie, celui qui est la cause de cette spoliation doit donner sa vie. C'est le principe d'égalité. Une vie prise d'un côté, une vie prise de l'autre. Ce qui fut un progrès pour la justice, car dans

l'esprit de la loi, cela signifie « ni plus ni moins ». On prend la vie du coupable, pas plus, pas celle de ses enfants. Le roi juste est donc celui qui respecte cet équilibre et répare l'injustice en rendant aux spoliés et aux exploités ce qu'il leur faut pour sortir de cette situation dégradante de soumission vis-à-vis des plus forts.

RENDRE CE QUI EST DÛ À QUI CELA EST DÛ

La justice ne se limite pas à constater une spoliation et à en exiger la réparation : encore faut-il apprécier le tort commis. Cette estimation des torts causés prend en compte ce qui a été effectivement perdu ou abîmé, et suppose d'être capable de présenter la liste des biens endommagés. Ce qui induit de connaître l'intégrité du bien et donc de la personne. La justice ne se positionne pas sur une réalité estimée, mais sur une réalité concrète. Autrement dit, pour être juste, il faut connaître non pas d'abord l'injustice à réparer, mais l'intégrité même du bien ou de la personne. De sorte que la définition la plus exacte de la justice est : rendre ce qui est dû à qui cela est dû.

Ainsi la balance se trouve équilibrée. Partager une pizza en deux parts égales peut être une injustice. A l'homme dans la force de l'âge est dû plus qu'au petit enfant. Ainsi

la justice suppose-t-elle l'équité, à savoir de prendre en compte pour chacun ses besoins. Est-ce de la subjectivité, du ressenti ? La justice doit-elle, pour être authentique, combler les désirs de chacun ? Non, parce qu'il nous faut souvent partager, et aussi parce que nos désirs ne sont pas toujours adaptés à nos besoins. Pour un diabétique, quel que soit son désir, manger un fraiser n'est pas un dû, puisque ce qui lui est dû doit respecter son intégrité, à savoir ici sa santé, voire sa vie.

La justice suppose donc de connaître la vérité, profonde et non seulement ressentie, des personnes concernées par cette justice. Sans quoi, sous couvert de justice, nous serions injustes. Pour être juste, ainsi convient-il avant tout de connaître l'autre.

ENTRE ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ, QUE CHOISIR ?

Si l'autre est unique, ses besoins et ses mérites sont relativement différents des miens. Ici se jouent une distinction et une articulation subtiles entre justice et égalité. La justice repose sur une égalité primordiale fondée sur les droits fondamentaux communs à toute l'humanité. Mais ces droits s'appliquent de manière particulière à chacun. En vertu de l'égale dignité de tous les êtres humains, chaque homme doit par exemple pouvoir manger en suffisance. Du fait de notre différence, cette égalité fondamentale se particularise, aussi chacun doit-il manger (égalité) à sa faim (équité).

La justice repose donc sur une égalité fondamentale qui découle de la dignité humaine. Mais cette égalité, pour être justice, doit se vivre dans l'équité. Une équité non pas subjective qui reposerait sur le ressenti de chacun, mais objective, fondée sur ce qu'est effectivement chaque personne.

QU'EST-CE QUI EST JUSTE CONCRÈTEMENT ?

Un discernement s'impose donc à chaque acte, pour chaque relation. C'est ce qui permet d'être toujours plus juste. Néanmoins, en prenant comme clef de lecture la vérité profonde de la dignité humaine, nous sommes à peu près certains de nous approcher de la justice, même s'il ne faut pas absolutiser l'application de cette règle sous peine de nier l'équité. C'est le drame de la standardisation

et de l'anonymat actuel que de présupposer une égalité mécanique en lieu et place d'une équité intégrant une égale dignité des personnes humaines. Discerner ce qui est juste suppose un jugement de situation. Ici

intervient la justice comme vertu, c'est-à-dire comme disposition de la volonté au bien. Le juste est celui qui sait discerner, dans une situation, l'action qui sera la plus juste, selon la complexité des cas. Dès lors, on voit que la justice n'est pas un ensemble de principes, mais requiert des personnes qui soient justes, c'est-à-

dire habitées par la vertu de justice.

Deux choses justes peuvent s'opposer. Par exemple, le droit à une vie décente comprend celui d'avoir un foyer. Lorsque ce foyer est compromis pour raison financière, le propriétaire est en droit de demander l'expulsion du mauvais payeur, puisqu'il a droit à son loyer. Ici, deux justices s'imbriquent et doivent se hiérarchiser. La justice fondamentale qui porte sur la dignité humaine est première, mais la justice ne demande pas au propriétaire de se mettre en difficulté financière pour aider son prochain. Et renoncer à son dû est injuste. Dans ce genre de blocage, il faut faire intervenir un autre facteur pour décider que faire. Ce peut être l'intervention d'un tiers, par exemple un service social, ou que l'un des deux protagonistes pose un acte qui permette de dépasser la justice, c'est-à-dire d'aller plus loin que ce qui est dû. Cela signifie, de la part de celui à qui est dû juridiquement le loyer, d'aller au-delà de son dû, en y renonçant totalement ou partiellement, pour permettre à celui à qui est moralement dû le minimum vital de le recevoir en toute justice. Or, dépasser la justice formelle n'est possible qu'en considérant le bien de l'autre et en acceptant de se priver soi-même d'un bien qui nous est dû. Là, nous sortons de la justice pour entrer dans la solidarité, voire dans la charité.

En définitive, si être juste consiste à rendre ce qui est dû, à qui cela est dû, être juste suppose de prendre en compte les besoins réels et authentiques de tous. On ne peut en effet priver une personne pour le bien d'une autre. Cela suppose donc d'avoir une vue d'ensemble, responsable de la solidarité humaine, par laquelle tous nos actes nous lient. En vertu de cette imbrication complexe, être juste peut aussi impliquer de dépasser la simple justice par la charité, laquelle seule peut permettre de débloquer des situations apparemment sans issue. ●

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

QU'EST-CE QU'ÊTRE JUSTE ?

Être juste n'est pas simplement réagir à un sentiment d'injustice, mais suppose de prendre en considération les besoins réels et authentiques de l'autre. La justice, comme ensemble de droits, peut se trouver enfermée dans une logique comptable au point de ne plus être juste, c'est-à-dire de ne plus rendre ce qui est dû à qui de droit. La justice suppose, avant de considérer les droits, de prendre en compte la dignité humaine, norme de ces droits. En suite de quoi, il faut encore appliquer la justice avec équité, c'est-à-dire en considérant la situation propre à chaque personne.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

Les citations

Seule, la justice ne suffit pas. Elle peut même en arriver à se nier elle-même, si elle ne s'ouvre pas à cette force plus profonde qu'est l'amour. »

JEAN-PAUL II, « MESSAGE POUR LA JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX », 2004.

La justice n'est pas une simple convention humaine, car ce qui est "juste" n'est pas originellement déterminé par la loi, mais par l'identité profonde de l'être humain. »

« COMPENDIUM DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE », 2005, N° 202.



Pour aller plus loin

BENOÎT XVI,

Message de carême, 2010.

Catéchisme de l'Eglise catholique, n° 1807.

Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise, 2005, n° 201-203.

Pro Persona Association loi 1901, développe, dans un but non lucratif, une mission d'intérêt général à caractère scientifique en contribuant à une recherche fondamentale et appliquée en faveur d'une finance au service de l'économie et une économie au service de la personne humaine. Elle s'adresse à un public large : acteurs de la vie économique et financière, enseignants et étudiants.
www.propersona.fr | info@propersona.fr

Conseil Scientifique Cyril BRUN : docteur en histoire, chargé de cours à l'Université de Quimper, consultant en anthropologie et ressources humaines ; Sylvain CHARETON : docteur en philosophie, enseignant-chercheur et directeur de l'Université Catholique de l'Ouest de Laval ; Don Pascal-André DUMONT : prêtre, économiste général de la Communauté Saint-Martin, président de la SICAV PROCLERO et de PRO PERSONA ; Jean-Baptiste HASSE : docteur en économie financière, enseignant-chercheur associé au Greqam à l'Université d'Aix-Marseille et à l'Université Paris I La Sorbonne, responsable R&D du cabinet de conseil Insti7 ; Don Jean-Rémi LANAVÈRE : prêtre, ENS (Ulm), agrégé de philosophie, docteur en philosophie, directeur adjoint de l'Ecole Supérieure de Philosophie et de Théologie de la Communauté Saint-Martin ; Pierre De LAUZUN : X, ENA, essayiste, ancien Délégué Général de l'Association Française des Marchés Financiers ; Cédric MEESCHAERT : Président du groupe Meeschaert ; Assistants : Pierre-Marie COSSIC ; Enguerran de THÉ ; Alban de MONTECLER ; Dessins : Luc TESSON - www.dessinateurdepreste.com ; Réalisation graphique : www.lagraphique.fr